

La constitution

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, nous avons reconnu les droits de Terre-Neuve sur les ressources minières sous-marines.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Vous . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

M. Crosbie: Et que penser du coup terrible que le gouvernement de Terre-Neuve tente de porter à la mobilité de la main-d'œuvre? Le ministre du Revenu national a dit que des habitants de cette province ont émigré dans le monde entier pour travailler. C'est exact, monsieur l'Orateur, mais ils ne l'ont pas fait librement; ils ont été forcés de quitter leur île, leur province pour trouver du travail parce qu'il n'y en avait pas chez eux. Ce n'est pas cela la liberté. Lorsque des hommes doivent quitter leur famille pendant six, neuf ou douze mois et aller au Yukon, en Ontario ou au Québec ou ailleurs pour travailler parce qu'il n'y a pas d'emplois chez eux, c'est qu'ils sont victimes d'une tyrannie. Voilà pourquoi le gouvernement Peckford a eu recours à cette réglementation qui ne s'applique qu'à l'exploitation des ressources sous-marines. Ce que nous voulons à Terre-Neuve, c'est la liberté, la liberté de croître et de nous développer. C'est ce qu'ont oublié les gens qui ont oublié Terre-Neuve.

● (1710)

Voici ce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a dit du premier ministre de notre province. Hier, il a dit:

S'il tient à ce que nous l'aidions, mieux vaudrait pour lui qu'il cesse de faire des déclarations comme celle d'hier.

Si ce n'est pas une menace, qu'est-ce? Si le premier ministre de Terre-Neuve va jusqu'à oser se faire une opinion et faire connaître son point de vue, le gouvernement l'en punira. Le gouvernement n'aidera pas Terre-Neuve à cause des déclarations que son premier ministre a faites. Je vous dis que nous ne viendrons plus quémander ici, le chapeau à la main. Nous allons nous tirer d'affaire seuls. Notre premier ministre n'a pas à quémander votre aide, à vous, du gouvernement. Il ne va pas vous supplier de l'aider. Il fera connaître son point de vue tout comme les premiers ministres de l'Ontario, du Québec et des autres provinces le font.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le ministre du Revenu National attribue la disparité régionale à Terre-Neuve au gouvernement de cette province. Je demande ce que le gouvernement du ministre a fait pour aider Terre-Neuve depuis qu'il a accédé à son poste? Il n'a pas signé un seul accord MEER. Il a coupé les subventions à Terre-Neuve. Il a résilié l'accord sur la route transcanadienne. Il a mis fin, par exemple, au projet du petit portique synchronisé à Saint-Jean-Ouest. Ce n'est rien d'autre que la tyrannie de la majorité qui voudrait nous faire taire à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous en arrivons ensuite au premier ministre et à la reine. Je n'ai pas le temps de donner des détails, mais je vous recommande de lire la menace que le premier ministre a faite au sujet de la reine lors de sa conférence de presse d'il y a deux semaines. On a demandé au premier ministre pour quelle

raison il avait choisi de garder la monarchie britannique comme symbole de l'État canadien. Il a répondu ceci:

Eh bien, parce que nous n'essayons pas de résoudre tous les problèmes ce soir.

La reine pose donc un problème. Elle n'en pose cependant pas aux habitants de Terre-Neuve. Pourtant, si le gouvernement a gain de cause, sa prochaine initiative sera de s'attaquer à la monarchie.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Même le premier ministre de la Saskatchewan n'appuie pas l'amendement proposé par le NPD. Tout ce que cet amendement lui donnera, c'est le droit pour la province de percevoir des impôts indirects. Rien dans cet amendement ne peut être de la moindre utilité aux autres provinces puisqu'il ne fait que réduire les pouvoirs de propriété et de gestion des richesses naturelles pour toutes les autres provinces. Rien n'est prévu pour les richesses sous-marines. Tout ce que le chef du NPD a réussi à faire, c'est à humilier son propre parti et ses propres députés et à contredire ce qu'ils avaient déclaré à la Chambre.

Nous n'avons pas le temps de nous pencher sur toutes les questions constitutionnelles dans l'espace de 20 minutes. L'ensemble de la mesure et l'amendement lui-même ne devraient pas être renvoyés au Parlement britannique. Ils auraient dû être adoptés à l'unanimité ici même. Si le gouvernement avait adopté la méthode que nous avons proposée hier et accepté que le reste soit fait de la façon appropriée au Canada, nous aurions tous pu approuver son projet. Au lieu de cela, le projet sera présenté en Grande-Bretagne dans la discorde et le conflit. Six provinces s'y opposent catégoriquement. On présentera le projet de modification constitutionnelle au Parlement britannique sans tenir compte de l'avis des tribunaux du Canada et sans attendre qu'ils décident si cette façon de procéder est conforme à la loi ou non. Il ira en Angleterre sans notre appui. Nous lutterons jusqu'au bout. Nous ne cesserons jamais de lutter. Est-ce vraiment le meilleur moyen de donner une nouvelle constitution au Canada? Je ne le pense pas.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce sont les députés d'en face qui nous ont forcés à adopter cette position. Voici ce que le premier ministre disait en 1968:

Si le sous-développement des provinces de l'Atlantique n'est pas rectifié, non pas grâce à la charité ou à des subventions . . .

Ce que le ministre aime, c'est accorder des subventions et faire la charité. Je reprends la déclaration:

. . . mais en favorisant leur expansion économique, l'unité du Canada sera presque certainement détruite tout comme elle le serait par l'affrontement entre les francophones et les anglophones.

Il l'a oublié maintenant. Nous voulons assurer notre croissance économique et nous voulons pour cela utiliser nos richesses sous-marines. Le premier ministre nous en empêche parce qu'il veut que nous soyons dépendants, que nous soyons réduits à mendier pour le reste de nos jours. Nous n'accepterons jamais cela. C'est la position que défend Terre-Neuve.

Aux termes de l'article 5(a) du Règlement, je veux proposer l'amendement suivant:

Que la Chambre continue d'examiner la motion gouvernementale n° 18, de 6 à 8 heures aujourd'hui.